



Affaire 06-151025

Mutation foncière - Cession de la parcelle communale cadastrée AM 967 (p)_lot B | Vente au profit de Monsieur RICHARD Alix Giovanni

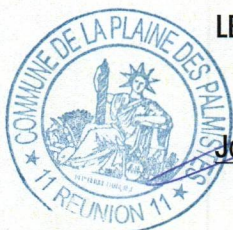
NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 09 octobre 2025 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **22**

Absents : 05

Procurations : 02

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUINZE
OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le **QUINZE OCTOBRE** à **DIX-HUIT HEURE ET CINQ MINUTES** le Conseil municipal de La Plaine-des- Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Érick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Emilie NALEM conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Sandra GRONDIN conseillère municipale à Johnny PAYET – Mickaël PAYET conseiller municipal à Alain RIVIERE

Publicité faite le 22 octobre 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20251015-DCM06-151025-DE
Date de télétransmission : 19/10/2025
Date de réception préfecture : 19/10/2025

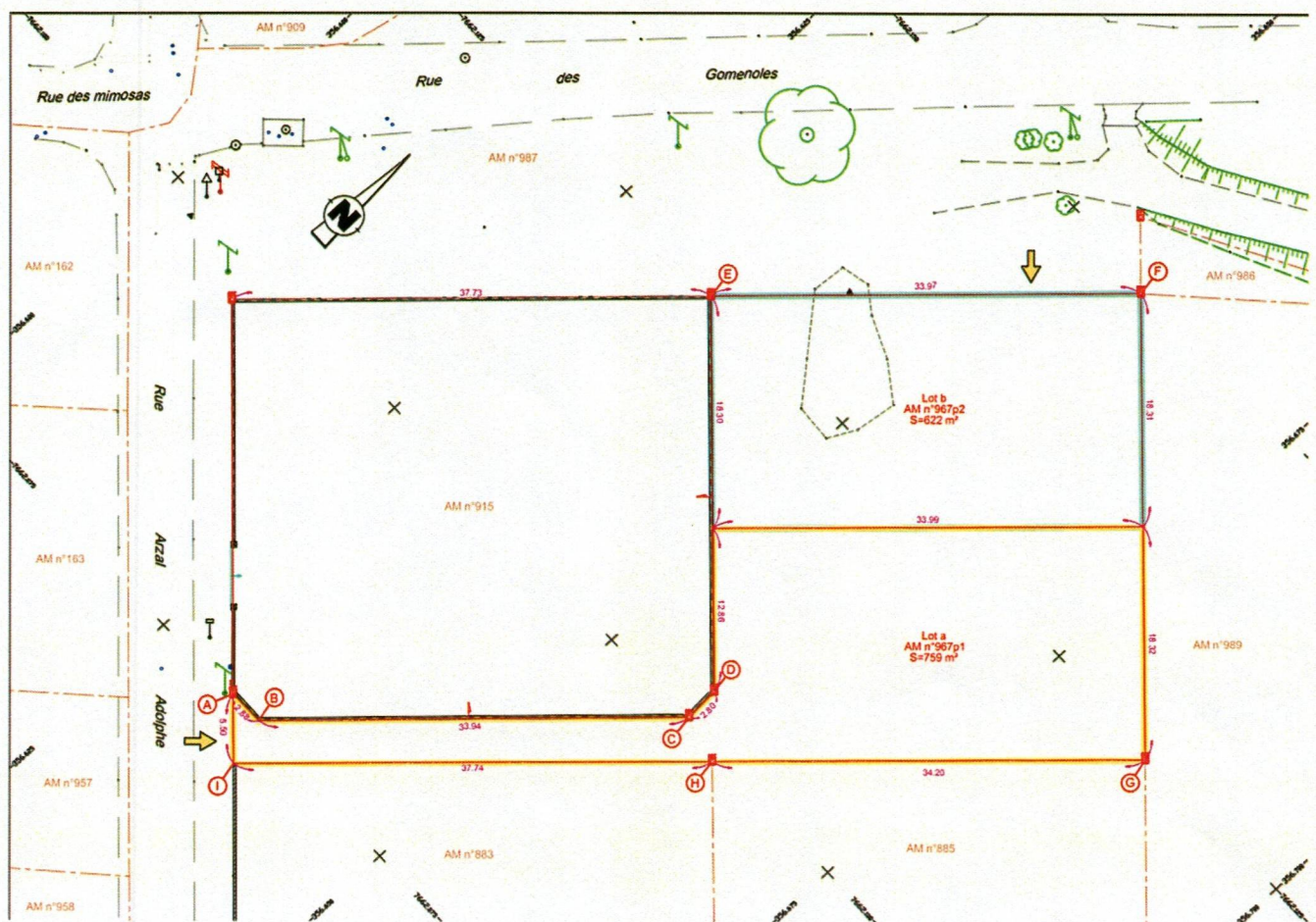
Affaire 06-151025

Mutation foncière - Cession de la parcelle communale cadastrée AM 967 (p)_lot B | Vente au profit de Monsieur RICHARD Alix Giovanni

Le Maire informe l'assemblée que la commune est propriétaire de la parcelle AM 967 située rue Arzal Adolphe.

Il rappelle que par délibération en date du 20 septembre 2023, le Conseil municipal a validé la cession du terrain d'une surface totale de 1 382 m² au prix de 123 000 euros. Une promesse de vente a été signée le 26 avril 2024 à l'étude de Maître LOCATE, à Saint-Denis. Le délai de signature de l'acte définitif ayant été dépassé, l'offre est devenue caduque.

N'ayant aucun intérêt à garder cette parcelle dans son patrimoine et considérant que les recettes générées par les cessions de terrains permettent de financer les projets communaux, 2 lots ont été créés pour être vendus par la commune.



Projet de division de la parcelle AM 967

Ainsi, la ville a sollicité l'avis des Domaines en date du 14 avril 2025.

Le Maire fait part à l'assemblée que sur proposition de l'agence VICTOIRE IMMOBILIER, une des 4 agences en charge de la commercialisation des terrains à céder, la candidature de Monsieur RICHARD Alix Giovanni a été retenue pour l'acquisition de la parcelle communale cadastrée AM 967 (p), lot B, située rue Arzal Adolphe dans le cadre d'un projet de construction d'une maison individuelle.

En référence à l'avis des Domaines, il est aussi proposé au Conseil municipal la cession de la parcelle cadastrée AM 967 (p), lot B, au prix de 55 400 € pour une surface de 622 m² avec un achat au comptant. Le prix de vente comprend hors frais notariaux devant rester à la charge de l'acquéreur. Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 19/10/2025
Date de dépôt en préfecture : 19/10/2025

décision du Conseil municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité.

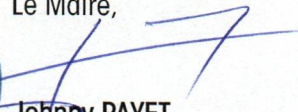
Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés et **3 abstentions** (Frédéric AZOR, Micheline CLAIN, Joseph Luçay CHEVALIER),

- **INVITE** les membres du Conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote et à se signaler au sein du registre des intérêts de la séance,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **ABROGE** la délibération du 20 septembre 2023 sous le numéro d'affaire 13-200923,
- **VALIDE** la cession du terrain référencé AM 967 (p), lot B, d'une superficie de 622 m² au profit de Monsieur RICHARD Alix Giovanni au prix de 55 400 euros, hors frais notariaux et frais d'agence à la charge de l'acquéreur,
- **CHARGE** le notaire, Maître LOCATE, à Saint-Denis, de la rédaction de l'acte de vente,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

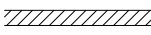

Johnny PAYET

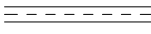
LEGENDE :

--- Limites et informations cadastrales données à titre indicatif (non garanties)

 Borne relevée le 05 Mars 2025

1067.21 Altitude au sol

 Mur plein

 Mur bahut

 Station

 Clôture légère

 Talus

 Entrée portillon

 Limite voirie

 Signalisation horizontale

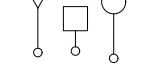
 Coffret EDF

 Coffret AEP

 Bouche à clé

 Regard de visite circulaire

 Regard de visite carré

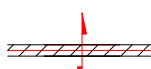
 Panneaux

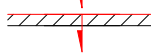
 Poteau EDF BT

 Poteau Télécom

 Essences diverses

 Accès à créer

 Mur mitoyen

 Mur privatif (le sens de la flèche donne l'appartenance du mur)

 Nouvelle limite divisoire

Parcelle d'origine	Parcelles après division	Superficie / Contenance
AM 967 (13a81ca)	LOT a AM XX	759 m²
	LOT b AM XX	06a22ca
N° d'ordre du document d'arpentage : Ecart cadastral total : xxxx m²		

Département de la Réunion

Commune de La Plaine des Palmistes

Lieudit " Chemin Bras Creux"

Parcelle cadastrée section AM n°967

Propriété de la commune de La Plaine des Palmistes

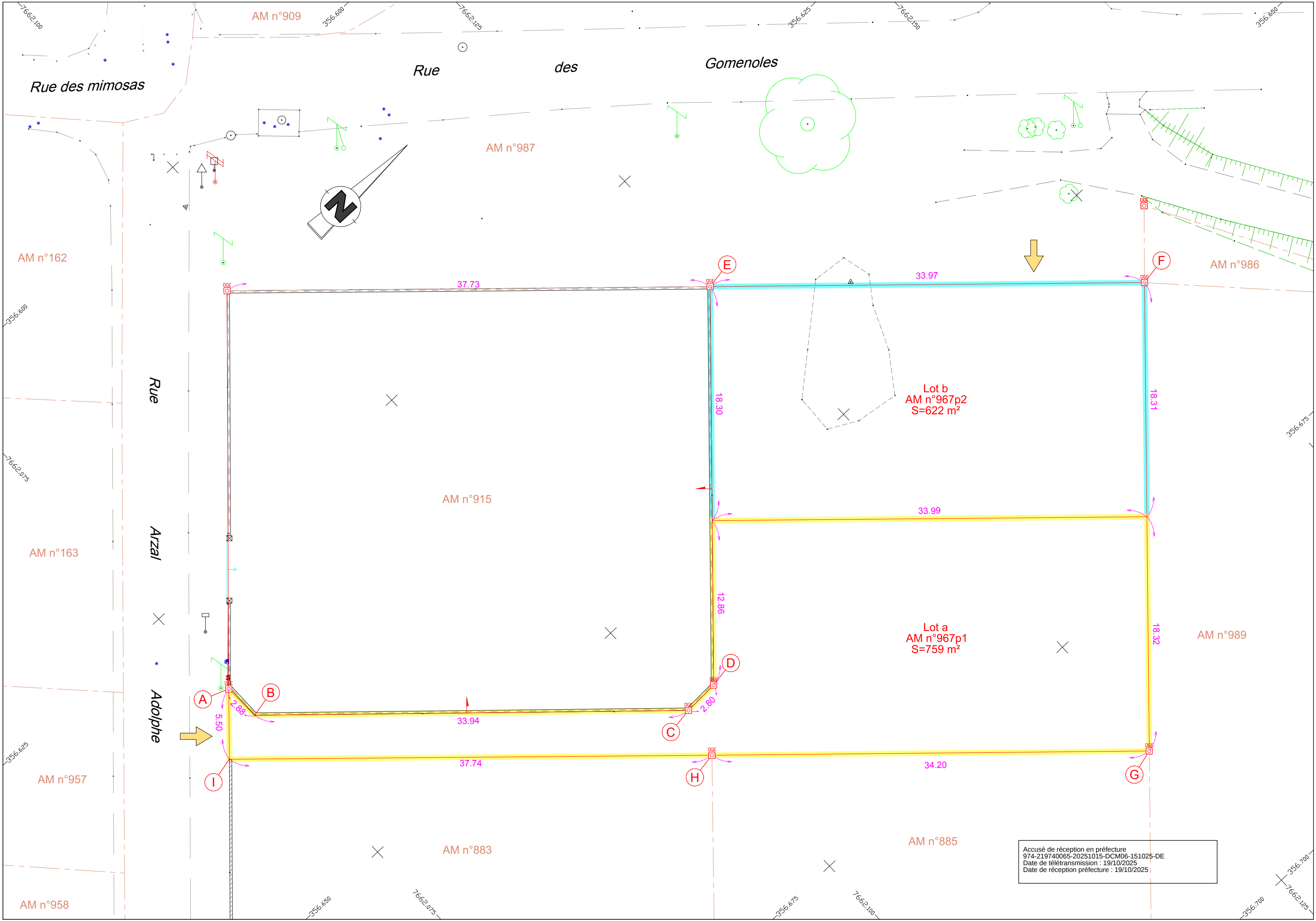
Propriété sise :

1 rue des Gomedoles

3				
2				
1				
0	Réalisation du plan	19/05/2025	C. VITRY	B. ALBRAND
Indice	Nature des modifications	Date	Auteur	Verifié par

ECHELLE: 1/250	Date de levé terrain :	Référence dossier :	Référence fichier :
	05/03/2025	01RE225006	01RE225006.dwg
PROJET DE DIVISION			
Cachet et signature du géomètre-expert	COORDONNEES RGR92 - UTM40 ☒ COORDONNEES INDEPENDANTES ☐ NIVELLEMENT IGN 89 (GPS) ☐ NIVELLEMENT INDEPENDANT ☐	Client / Maître d'Ouvrage  Ville de La Plaine des Palmistes 230 rue de la République 97431 La Plaine des Palmistes	

	Agence de La Réunion 5 rue Marcel Goullet 97438 Sainte-Marie Tel. 06 93 00 70 16 E-mail : reunion@geofit.fr	Accusé de réception en préfecture 07-219740065-20251015-DCM06-151025-DE Date de télétransmission : 19/10/2025 Date de réception préfecture : 19/10/2025	 GÉOMÈTRE-EXPERT GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20251015-DCM06-151025-DE
Date de télétransmission : 19/10/2025
Date de réception préfecture : 19/10/2025